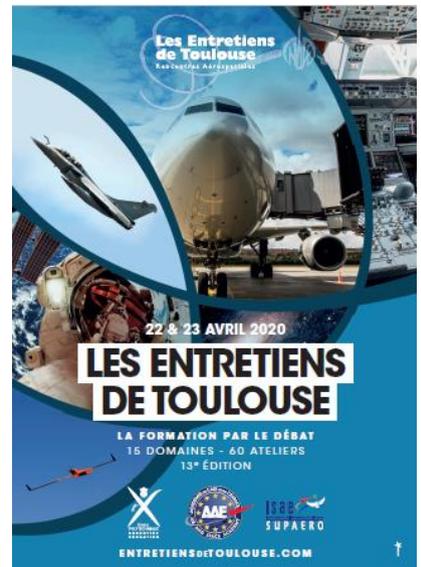


# Les Entretiens de Toulouse

LA FORMATION PAR LE DÉBAT  
-16<sup>e</sup> ÉDITION -

19 ET 20 AVRIL 2023

Partageons l'excellence



## OBJECTIFS

- > Une formation scientifique et technique de haut niveau, au cœur des problématiques actuelles.
- > Une ouverture sur des sujets à fort enjeu industriel.
- > Un élargissement de votre réseau professionnel.
- > Un dialogue entre les acteurs du secteur aérospatial.

## PRINCIPE

- > 68 entretiens animés par des experts reconnus
- > 2 jours de formation à la carte.
- > Une pédagogie par le débat riche d'échanges où chacun est impliqué.
- > Un modérateur par atelier.

## 17 DOMAINES DE DISCUSSION

- > Aviation civile
- > Aérodynamique
- > Avionique.
- > Domaine militaire.
- > Drones et véhicules autonomes.
- > Essais et expérimentations
- > Énergie à bord.
- > Espace & Aéronautique.
- > Intelligence artificielle
- > Innovation & compétitivité.
- > Matériaux.
- > Modélisation & ingénierie système.
- > Maintenance aéronautique.
- > Nouvelles motorisations & propulsion.
- > Conception de structures.
- > Transport aérien durable
- > Usine du Futur.

## VOUS ÊTES

- > Ingénieurs,
- > Chefs de projets,
- > Responsables techniques,
- > Directeurs R&D...

Pour toute information:

T. +33 (0)1 55 80 50 61

[entretienstoulouse@polytechnique.fr](mailto:entretienstoulouse@polytechnique.fr)

Découvrez le programme :

Choisissez vos entretiens à la carte et réservez votre place sur : [www.entretienstoulouse.com](http://www.entretienstoulouse.com)



En partenariat avec :



# Bulletin d'inscription - Entretiens de Toulouse (ET2023)

Je m'inscris aux 4 entretiens détaillés sur : [www.entretiensdetoulouse.com](http://www.entretiensdetoulouse.com)

## MES 4 ENTRETIENS :

<input type="checkbox"/> Mercredi 19 AVRIL 2023 - MATIN	<input type="checkbox"/> Jeudi 20 AVRIL 2023 - MATIN
<input type="checkbox"/> Mercredi 19 AVRIL 2023- APRES-MIDI	<input type="checkbox"/> Jeudi 20 AVRIL 2023 - APRES-MIDI

01 55 80 50 61

[entretienstoulouse@polytechnique.fr](mailto:entretienstoulouse@polytechnique.fr)

X-EXED - Ecole polytechnique Executive Education  
Route de Saclay - bâtiment 411 - 91120 Palaiseau

<b>PARTICIPANT</b> <input type="checkbox"/> MME <input type="checkbox"/> MLLE <input type="checkbox"/> M.			
NOM		PRÉNOM	
FONCTION		SOCIÉTÉ	
ADRESSE		VILLE	
CP	TÉL	FAX	E-MAIL

## L'inscription est prise en charge par le service formation. Coordonnées du responsable formation à contacter :

NOM		PRÉNOM	
FONCTION		SOCIÉTÉ	
ADRESSE		VILLE	
CP	TÉL	FAX	E-MAIL

## OU

## L'inscription est prise en charge par un autre service (hors budget formation). Coordonnées du référent à contacter :

NOM		PRÉNOM	
FONCTION		SOCIÉTÉ	
ADRESSE		VILLE	
CP	TÉL	FAX	E-MAIL

## Destinataire de la facture MME MLLE M.

NOM		PRÉNOM	
SOCIÉTÉ		N° SIRET	
ADRESSE		VILLE	
CP	TÉL	FAX	E-MAIL

Je soussigné(e), .....accepte les modalités d'inscription  
Date et signature ..... Cachet de l'entreprise

ce bulletin d'inscription fait foi de bon de commande |  je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente

**Prix : 1 100 € HT.** Ce prix comprend la remise du livre regroupant les présentations de l'ensemble des Entretiens, la participation à 4 Entretiens, les déjeuners et les pauses-café. La participation aux Entretiens de Toulouse est éligible au titre de la formation.

Pour vous inscrire : Adressez-nous ce coupon d'inscription dûment rempli et accompagné de votre règlement Par chèque à l'ordre de XEXED en portant la mention "Entretiens de Toulouse" et le nom du participant au dos du chèque Par virement bancaire ou international à notre banque CIC Paris, Centre entreprises, compte n° 3006 6109 1100 0102 0200 158 au nom de XEXED (avec la mention « Entretiens de Toulouse » et le nom du participant ) BIC CMCIFRPP compte IBAN n°FR76 3006 6109 1100 0102 0200 158 Numéro d'agrément 11 75 308 09 75.



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

L'inscription à cette formation se fait soit en retournant le bulletin d'inscription dûment rempli accompagné du règlement, soit en envoyant un bon de commande sur papier à entête portant le cachet de l'entreprise et la signature et qualité d'une personne habilitée. A réception, nous vous ferons parvenir une convention de formation professionnelle. La convocation sera adressée au participant et au responsable formation, indiquant le lieu et les horaires de la session de formation. A l'issue de cette dernière, une attestation de participation vous sera adressée. L'expédition du bulletin d'inscription dûment rempli entraîne l'acceptation complète des présentes conditions générales.

### FRAIS D'INSCRIPTION

Le prix par participant est celui qui figure sur ce bulletin d'inscription. Ce prix est HORS TAXE et doit être majoré de la TVA au taux en vigueur à la date de l'inscription. Nos tarifs sont forfaitaires et comprennent : la formation, les déjeuners, les pauses café et le support de formation.

### RÈGLEMENT

La facture vous est adressée à réception de votre bon de commande. Le règlement est à effectuer à réception de facture au comptant, sans escompte. Le règlement peut être effectué selon les modalités indiquées ci-dessus. En cas de règlement par un OPCA, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge dont vous dépendez, avant le début de la formation. Vous devez nous l'indiquer au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par votre OPCA, la différence de coût vous sera directement facturée. Si l'accord de prise en charge de votre OPCA ne nous parvient pas avant la fin

de la formation, la totalité des frais de formation vous sera facturée. Il vous appartient de vous assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme que vous aurez désigné. Tout règlement intervenant après la date limite de paiement figurant sur la facture, entraînera l'application de plein droit, sans mise en demeure préalable : d'une part, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €, sans préjudice de la faculté pour notre société de demander une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement qu'elle aura exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire et, d'autre part, d'un intérêt calculé au taux de 1,5% par mois de retard, sur la somme hors taxes restant due à notre société. Conformément aux dispositions légales, ce taux d'intérêt ne saurait, en tout état de cause, être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal. En conséquence, notre société procédera de plein droit, le cas échéant, à toute augmentation du taux d'intérêt visé ci-dessus afin que celui-ci ne soit jamais inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal. Les intérêts courront à compter de la date de paiement figurant sur la facture jusqu'au jour du parfait paiement. Tout mois commencé sera intégralement dû.

### CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation ou tout report de votre part doit nous être communiqué par écrit. Pour toute annulation : à moins de 15 jours précédant la formation, 100% de la prestation facturés ; de 15 à 30 jours précédant la formation, 50% de la prestation facturés ; au-delà de 30 jours précédant la formation, aucun dédit ne sera facturé. Ces conditions s'appliquent également à toute personne absente le jour de la formation. Tout cycle commencé est dû en totalité. Le Collège de Polytechnique se réserve le droit d'annuler ou d'ajourner une session de formation, si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent. Dans cette hypothèse, vous serez prévenu et une solution de report vous sera proposée ou le montant avancé vous sera intégralement remboursé.

### LOI APPLICABLE-JURIDICTION

L'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales de vente, ainsi que tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence, seront soumis au droit français et ce, quels que soient le lieu d'exécution des prestations, le lieu de passation de commande, la nationalité de l'acheteur et son adresse. Tout litige résultant des présentes et/ou de la conclusion, de l'interprétation, de l'exécution et/ou de la cessation des prestations de services réalisées par notre société sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs ou de demande incidente.

### MENTIONS LÉGALES

Les informations demandées sont indispensables au traitement de votre inscription. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier et vous opposer à leur transmission éventuelle en écrivant à notre Service Clients. N° d'agrément d'organisme de formation : 11 75 308 09 75

